Image not found or type unknown

Achat d'une maison à une personne placée sous curatelle renforcée

Par **gridou6**, le **18/01/2008** à **14:12**

Bonjour,
ma grand-mère a été placée sous curatelle renforcée -> curateur : son fils qui est mon oncle.
Je souhaite acheter la maison de ma grand-mère. 3 des 5 enfants sont d'accord et souhaitent que la maison reste dans la famille mais le curateur a mis en vente la maison, sans prévenir, à 2 fois le prix, dans une agence immo belge et a signé un contrat d'exclusivité de 2 ans et 3 mois.
Il a clairement dit qu'il souhaitait récupérer un max d'argent pour qu'après le décès de ma grand-mère il puisse avoir un capital.

A-t-il le droit de faire ce qu'il veut ?
Le contrat d'exclusivité est-il valable ?

Si 3 des enfants sur les 5 sont contre son maintien comme curateur et contre sa nomination comme tuteur, est-ce suffisant pour lui enlever tout droit ?

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés